Docusign Envelope ID: 01BDA003-060C-8ACC-835E-C2B17D2FF4F3

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-522025444-20261104-2026_18-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

N° 2026-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 04 novembre 2026
Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Président de séance : Monsieur ANTOINE.
Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Messieurs ANTOINE, TEREINS. Madame SALVATGE.
Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Messieurs PISSARD, COLLOMB. Madame DUPRAZ.
Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.
Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (13) Messieurs VINCI, DE VIRY, JACQUEMOUD, JACQUET, LE GOUSSE, MAURY, GATELET, MAITREPIERRE, LAPORTE, GIRERD. Mesdames CARTIER, QUEMENT, COUCHOURON.
Membres de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE.
Invité(e)s présent(e)s : Mesdames MONTANT, MICHAUD, CHAIMBAULT, AUDOUARD.

OBJET : Approbation de la grille tarifaire des partenariats de l'Office de tourisme des Monts du Genevois

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,
Vu l'article 11 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,
Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Considérant la nécessité, pour l'Office de tourisme des Monts du Genevois, de fixer les principaux tarifs applicables aux prestations proposées aux socioprofessionnels, aux communes et aux associations,

Considérant que la grille tarifaire des partenariats a été révisée en 2025 et qu'il convient de préciser les conditions tarifaires applicables aux nouveaux partenaires intégrant l'Office de tourisme en cours d'année,

Considérant la volonté de l'Office de tourisme de renforcer ses relations avec les acteurs du territoire, de développer son réseau de partenaires et de favoriser la valorisation de l'offre touristique des Monts du Genevois,

Considérant la grille tarifaire des partenariats annexée à la présente délibération,

Il est proposé de maintenir la grille tarifaire en vigueur et de préciser les conditions tarifaires applicables aux nouveaux partenaires intégrant l'Office de tourisme en cours d'année, selon les modalités suivantes :

- **Validation du partenariat entre le 1er janvier et le 30 juin :** application du tarif plein prévu dans la grille tarifaire ;
- **Validation du partenariat entre le 1er juillet et le 31 août :** application d'une remise de 50 % sur le tarif prévu dans la grille tarifaire ;
- **Validation du partenariat à compter du 1er octobre :** gratuité pour l'année en cours, la première cotisation étant exigible l'année suivante, au tarif alors en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction :

- **APPROUVE** la grille tarifaire des partenariats de l'Office de tourisme des Monts du Genevois, annexée à la présente délibération ;
- **APPROUVE** les conditions tarifaires applicables aux nouveaux partenaires intégrant le réseau en cours d'année, selon les modalités précitées.

Docusign Envelope ID: 01BDA003-060C-8ACC-835E-C2B17D2FF4F3

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-522025444-20261104-2026_18-DE

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Monsieur TEREINS

Signé par :
Nicolas TEREINS - Élu
444606EB762F475...

Le Président
Monsieur ANTOINE

DocuSigned by:
CCAE61D97DAE479...

Docusign Envelope ID: 01BDA003-060C-8ACC-835E-C2B17D2FF4F3

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-522025444-20261104-2026_19-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo, la Communauté de Communes du Genevois et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

N° 2026-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 04 novembre 2026
Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Président de séance : Monsieur ANTOINE.
Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Messieurs ANTOINE, TEREINS. Madame SALVATGE.
Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Messieurs PISSARD, COLLOMB. Madame DUPRAZ.
Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.
Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (13) Messieurs VINCI, DE VIRY, JACQUEMOUD, JACQUET, LE GOUSSE, MAURY, GATELET, MAITREPIERRE, LAPORTE, GIRERD. Mesdames CARTIER, QUEMENT, COUCHOURON.
Membres de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE.
Invité(e)s présent(e)s : Mesdames MONTANT, MICHAUD, CHAIMBAULT, AUDOUARD.

OBJET : Affectation du résultat 2025

Vu le Code du Tourisme et plus particulièrement les dispositions des articles L.133-1 à L.133-10, applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'EPIC ;
Vu les articles L.2221-10 et R.2221-18 à R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux régies dotées de la personnalité morale et financière et les articles R. 133-1 à R.133-18 du Code du Tourisme applicables aux Offices de Tourisme constitués sous la forme d'EPIC ;

Le résultat excédentaire de la section d'exploitation dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Le résultat déficitaire de la section d'exploitation, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Le compte administratif du budget 2025 fait apparaître les résultats suivants.

Résultat cumulé de la section d'exploitation : + 307 380,34 €
Résultat cumulé de la section d'investissement : - 25 265,92 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : + 0,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 0,00 €

Après prise en compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à : 25 265,92 €

Le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs constatés lors de l'exercice précédent s'établit à : 0,00 €

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :
- en recette d'investissement au compte 1068 « Réserves » pour : 25 265,92€
- en recette d'investissement au compte 1064 « Réserves réglementées » pour : 0,00 €
- en recette d'exploitation au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » : + 282 114,42 €

Le résultat d'investissement sera repris en dépenses d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour : - 25 265,92 €.

Docusign Envelope ID: 01BDA003-060C-8ACC-835E-C2B17D2FF4F3

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-522025444-20261104-2026_19-DE

Partie délibérative :

Après en avoir délibéré, le Comité de direction :

APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2025 dans les conditions suivantes.

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2025	1 781 347,54	48 837,89	1 830 185,43
Dépenses 2025	2 019 643,08	83 152,49	2 102 795,57
RÉSULTAT 2025	**- 238 295,54**	**- 34 314,60**	**- 272 610,14**
Résultat reporté	545 675,88	9 048,68	554 724,56
RÉSULTAT CUMULÉ	**307 380,34**	**- 25 265,92**	**282 114,42**
Restes à réaliser en dépenses		-	
Restes à réaliser en recettes		-	
SOLDE DES RESTES à RÉALISER		**-**	
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**- 25 265,92**	
PLUS-VALUES NETTES DE CESSIONS D'ACTIF (M4x)		**-**	

AFFECTATION EN RÉSERVES c/1068	**25 265,92**
AFFECTATION EN RÉSERVES RÉGLEMENTÉES c/1064 (M4x)	**-**
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002)	**282 114,42**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	**- 25 265,92**

ABROGE la délibération n°2026-16 du 8 juillet 2026.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Monsieur TEREINS

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :
Nicolas TEREINS - Élu
444606EB762F475...

DocuSigned by:
CCAE61D97DAE479...

Docusign Envelope ID: 01BDA003-060C-8ACC-835E-C2B17D2FF4F3

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-522025444-20261104-2026_19-DE

27300 - OT MONTS DU GENEVOIS — Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	9 048,68		-34 314,60		-25 265,92
Fonctionnement	545 675,88		-238 295,54		307 380,34
TOTAL I	554 724,56		-272 610,14		282 114,42
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	554 724,56		-272 610,14		282 114,42

MONTS DE GENEVE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II
VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	2 019 643,08	G	1 781 347,54	G-A	-238 295,54
	Section d'investissement	B	83 152,49	H	48 837,89	H-B	-34 314,60
			+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	545 675,88 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	9 048,68 (si excédent)		
			=		=		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	2 102 795,57	Q= G+H+I+J	2 384 909,99	=Q-P	282 114,42

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	2 019 643,08	= G+I+K	2 327 023,42	307 380,34
	Section d'investissement	= B+D+F	83 152,49	= H+J+L	57 886,57	-25 265,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 102 795,57	= G+H+I+J+K+L	2 384 909,99	282 114,42

Le Secrétaire de séance
Monsieur TEREINS

Signé par :
Nicolas TEREINS - Élu
444606EB762F475...

Le Président
Monsieur ANTOINE

DocuSigned by:
CCAE61D97DAE479...

Docusign Envelope ID: 01BDA003-060C-8ACC-835E-C2B17D2FF4F3

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-522025444-20261104-2026_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

N° 2026-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 04 novembre 2026
Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Président de séance : Monsieur ANTOINE.
Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Messieurs ANTOINE, TEREINS. Madame SALVATGE.
Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Messieurs PISSARD, COLLOMB. Madame DUPRAZ.
Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.
Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (13) Messieurs VINCI, DE VIRY, JACQUEMOUD, JACQUET, LE GOUSSE, MAURY, GATELET, MAITREPIERRE, LAPORTE, GIRERD. Mesdames CARTIER, QUEMENT, COUCHOURON.
Membres de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE.
Invité(e)s présent(e)s : Mesdames MONTANT, MICHAUD, CHAIMBAULT, AUDOUARD.

OBJET : Budget supplémentaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2;
Vu la délibération 2026-02 portant sur l'approbation du budget primitif 2026 des Monts du Genevois,
Vu le budget primitif de l'exercice 2026;

Considérant la nécessité d'intégrer les résultats de l'exercice et de procéder à des corrections et à des ajustements budgétaires,

- Le besoin de financement de la section d'investissement 2025 d'un montant de 25 265,92 € doit être obligatoire couvert par une affectation en réserve au compte 1068 (cf. délibération d'affectation du résultat),
- Le résultat cumulé d'investissement étant de -25 265,92, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté s'établit à - 25 265,92,
- Compte-tenu de cette affectation en réserve, résultat d'exploitation reporté s'établit à + 282 114,42 €
- Le Chapitre 022 « Dépenses imprévues » ne doit plus être utilisé,
- En contrepartie, conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le comité de direction autorise l'exécutif à procéder à des virements des crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,
- Les provisions pour créances douteuses doivent être abondées à hauteur de 100 € ainsi que les admissions en non-valeur à hauteur de 300 €,

Considérant que ces ajustements n'altèrent pas l'équilibre global du budget ;

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

DÉCIDE à l'unanimité d'adopter le budget supplémentaire comme suit :

Docusign Envelope ID: 01BDA003-060C-8ACC-835E-C2B17D2FF4F3

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
75	7588	Produits divers de gestion courante - autres		- 282 114,42
011	6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	+ 5000,00	
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 100,00	
65	6541	Créances admises en non-valeur	+ 300,00	
011	6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires – Divers	- 400,00	
022		Dépenses imprévues de la section d'exploitation	- 5 000,00	
002		Résultat d'exploitation reporté		+ 282 114,42
		TOTAL	**+ 0,00 €**	**+ 0,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		+ 25 265,92
001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 25 265,92	
		TOTAL	**+ 25 265.92€**	**+ 25 265.92 €**

AUTORISE à l'unanimité l'exécutif à opérer des virements des crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section

ABROGE la délibération n°2026-17 du 8 juillet 2026.
M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Monsieur TEREINS

Le Président
Monsieur ANTOINE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-522025444-20261104-2026_20-DE

Signé par :
Nicolas TEREINS - Élu
444606EB762F475...

DocuSigned by:
CCAE61D97DAE479...